

Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 21 mai 2019

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny ont été convoqués en Assemblée communale ordinaire **le mardi 21 mai 2019, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 novembre 2018 (il ne sera pas lu, mais peut être consulté durant les heures d'ouverture de l'administration communale ou sur notre site internet, www.autigny.ch)
2. Comptes 2018
 - 2.1 Présentation générale des comptes de fonctionnement et des investissements
 - 2.2 Rapport de l'Organe de révision
 - 2.3 Préavis de la Commission financière
 - 2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
3. Investissements complémentaires 2019
 - 3.1 Raccordement en séparatif
 - 3.2 Déplacement de conduite
 - 3.3 Reprise de la cabane du foot et matériel y relatif
 - 3.4 Réfection de la totalité du sol de la halle polyvalente
4. Election du nouvel organe de révision pour les périodes comptables 2019-2021
5. Adhésion à la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue et approbation des statuts y relatifs
6. Fusion des communes, information
7. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle n° 19 du 10 mai 2019
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous-ménages
Publication sur le site internet www.autigny.ch

- Présidente** Mme Dominique Haller Sobritz, syndique
- Mme Laurence Charrier, vice-syndique
M. Mathias Mauroux, conseiller communal
M. Maïc Werner, conseiller communal
M. Daniel Bovet, conseiller communal
- Secrétaire** Mme Erika Chappuis, secrétaire communale
- Scrutateurs** M. Nicolas Schmoutz, côté droit de la salle et table du conseil communal
M. Alexandre Gasser, côté gauche de la salle
- Votes** Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu en bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.
- Excusés**
- M. Daniel Chablais ;
 - Mme Martina Jossevel ;
 - M. Thierry Piguet ;
 - M. Alexis Marmonier ;
 - M. et Mme Petra et Daniel Gonzalez.
- Membres présents** 58 citoyens habilités à voter (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

Mme Dominique Haller Sobritz ouvre cette assemblée communale des comptes 2018 et souhaite à tous la bienvenue au nom du Conseil communal. Elle accueille tout particulièrement, M. Daniel Bovet, enfant du village, et pour la 2^{ème} fois, nouveau conseiller communal depuis ce début d'année. Il a remplacé M. Olivier Marchon démissionnaire pour fin 2018, qu'elle salue également.

La présente assemblée a été convoquée dans le délai légal de 10 jours par publication dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public, sur notre site internet et par l'envoi d'une circulaire en tous-ménages.

M. Alexandre Gasser et M. Nicolas Schmoutz ont accepté de fonctionner comme scrutateurs. Ils seront chargés de compter le nombre de citoyens actifs présents, et le cas échéant, de distribuer les bulletins de vote, de les dépouiller et de dénombrer les suffrages. Pour cette assemblée particulière, qui accueille également ses nouveaux habitants, un comptage précis des votants est nécessaire.

Mme la Syndique rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 3 du RELCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du procès-verbal par la prochaine assemblée communale. Ce procès-verbal sera visible sur le site internet de la commune, dès sa rédaction achevée.

Mme Dominique Haller Sobritz présente l'ordre du jour à l'Assemblée et demande s'il y a des remarques. Comme ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au point 1 du tractanda.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 novembre 2018

Comme annoncé dans le bulletin communal et dans la circulaire tous-ménages et conformément à l'art. 13 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes, le procès-verbal du 27 novembre 2018 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.

Y a-t-il des remarques par rapport au procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, que celles et ceux qui l'acceptent se prononcent en levant la main.

Résultat du vote : Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 27 novembre 2018 est approuvé **à l'unanimité**

2. Comptes 2018

2.1 Présentation générale des comptes de fonctionnement et des investissements

Comptes de fonctionnement

Mme Dominique Haller Sobritz propose à l'Assemblée de parcourir successivement, et de façon synthétisée, les comptes de fonctionnement, d'investissement et le bilan, chapitre par chapitre, en fournissant quelques informations plus détaillées sur certains postes. Les citoyens sont invités à poser leurs questions au fur et à mesure.

Globalement pour les 5 dernières années, les charges de fonctionnement sont sensiblement égales dans chacun des chapitres. Les revenus impôts augmentent régulièrement. Plus Fr. 319'854.- entre 2014 et 2018, sur 5 ans en termes d'impôts, avec pendant ce temps, les charges totales qui ont augmenté de Fr. 204'418.-.

0. Administration

Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
ADMINISTRATION	362'321.65	139'853.75	411'131	140'210	445'973.10	177'449.00
Administration communale	51'830.75	27'656.25	63'650	30'450	59'416.45	29'611.75
Administration générale	310'490.90	112'197.50	347'481	109'760	386'556.65	147'837.25

Désignation	Solde net Charges / revenus		Evolution	Variation
	2017	2018	2018/2017	Comptes/budget
ADMINISTRATION	222'467.90	268'524.10	20.70%	-2'396.90
Administration communale	24'174.50	29'804.70	23.29%	-3'395.30
Administration générale	198'293.40	238'719.40	20.39%	998.40

Le chapitre "Administration" a augmenté de 20.70 % par rapport à 2017, avec un total de charges de Fr. 445'973.10 et des produits de Fr. 177'449.-. Le budget a toutefois été respecté, puisque les comptes présentent une variation totale négative de Fr. 2'396.90.

M. Jacques Berset aimerait savoir quelle est la raison de l'augmentation assez considérable des montants relatifs aux cotisations aux assurances sociales entre le budget et les comptes.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que cette situation vient du changement de secrétaire communale et le fait que Mme Studer est restée une certaine période à temps partiel pour assurer la transition et terminer les tâches qu'elle avait en cours. Cette augmentation provient également des heures supplémentaires qui ont été payées.

1. Ordre public

Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
ORDRE PUBLIC	79'394.60	28'066.25	70'366	27'023	72'350.90	26'647.55
Justice	17'443.00		18'442	0	18'362.00	-
Police du Feu	60'694.95	28'064.15	45'684	27'023	49'879.15	26'284.55
Militaire	-1'182.90		3'700	0	2'012.15	-
Protection civile	1'484.40	'2.10	1'590	0	1'497.65	2.10
ORCOC	'955.15		950	0	599.95	360.90

Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
ORDRE PUBLIC	79'394.60	28'066.25	70'366	27'023	72'350.90	26'647.55
Justice	17'443.00		18'442	0	18'362.00	-
Police du Feu	60'694.95	28'064.15	45'684	27'023	49'879.15	26'284.55
Militaire	-1'182.90		3'700	0	2'012.15	-
Protection civile	1'484.40	'2.10	1'590	0	1'497.65	2.10
ORCOC	'955.15		950	0	599.95	360.90

Le chapitre de l'Ordre public accuse une diminution globale de Fr. 10.96 % par rapport à 2017. Il atteint ainsi, son niveau le plus bas pour ces 5 dernières années.

Par rapport au budget, le dépassement de Fr. 2'360.35 est essentiellement dû à la police du feu, domaine dans lequel il est toujours difficile, de prévoir juste, les interventions du CSPI ainsi que leur durée.

Les frais pour le service des curatelles sont toujours liés aux décisions de rémunérations de la Justice de paix. Le décalage récurrent d'une année n'a pu que conforter le budget prévu initialement.

Notre convention pour le stand de tir, avec la Commune du Gibloux, s'avère être une bonne chose pour nos finances communales, puisque y compris notre part de frais d'entretien, la charge dépasse tout juste les Fr. 2'000.- annuels.

Le poste de l'ORCOC continue de «vivre» sur la trésorerie accordé les années précédentes. C'est pourquoi, nous avons finalement reçu un remboursement de Fr. 350.90, allégeant ainsi la charge finale pour 2018 qui s'élève à Fr. 239.05.

2. Enseignement et formation

Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'033'599.75	222'282.90	1'151'091	260'517	1'103'719.30	261'398.25
Ecole enfantine	65'265.80	1'976.80	64'675	2'150	63'894.70	2'164.30
Cycle scolaire obligatoire	663'275.30	89'307.00	704'759	94'299	666'191.10	91'727.15
Accueil extra scolaire	101'176.85	101'176.85	120'040	120'040	111'381.80	111'381.80
Ecoles spécialisées	143'391.45		139'859	0	140'017.60	-
Formation professionnelle	8'343.65		8'600	0	6'694.95	-
Administration scolaire	78'612.00	6'287.55	73'730	4'600	64'670.15	5'256.00
Administration cercle scolaire	23'534.70	23'534.70	39'428	39'428	50'869.00	50'869.00

Désignation	Solde net Charges / revenus		Evolution	Variation
	2017	2018	2018/ 2017	Comptes/budget
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	861'316.85	842'321.05	-2.21%	-48'252.95
Ecole enfantine	63'289.00	61'730.40	-2.46%	-794.60
Cycle scolaire obligatoire	573'968.30	574'463.95	0.09%	-35'996.05
Accueil extra scolaire	-	-		-
Ecoles spécialisées	143'391.45	140'017.60	-2.35%	158.60
Formation professionnelle	8'343.65	6'694.95	-19.76%	-1'905.05
Administration scolaire	72'324.45	59'414.15	-17.85%	-9'715.85
Administration cercle scolaire	-	-		-

Le chapitre de l'enseignement présente des charges pour Fr. 1'103'719.30 et des revenus de Fr. 261'398.25, soit un solde à charge de la commune de Fr. 842'321.05.

Cela représente une diminution de 2.21 % par rapport à 2017, et également une diminution de Fr. 48'252.95 en regard du budget prévu.

- Le compte 21.301.2 «surveillance de l'école» a manifestement été surévalué par rapport au budget, ceci sera corrigé à l'avenir.
- Le compte « 21.301.3 Salaire devoirs surveillés » a été créé en lieu et place du compte « 21.310.2 Frais devoirs surveillés » qui sera supprimé pour l'avenir. En effet, par rapport au plan comptable, cette charge correspond à des salaires et non à des frais. Par contre, cette tâche a généré un dépassement de Fr. 2'368.- en raison de la demande importante faite par le corps enseignant en collaboration avec les parents des enfants concernés.
- Le financement scolaire des élèves de la Briqueterie auprès de La Brillaz a sérieusement diminué, d'une part, en raison du nombre d'enfants concernés, mais aussi par la facturation désormais imposée par le canton entre groupe scolaire qui est de maximum Fr. 1000.- par élève.
- L'AES continue d'être très utilisé par les parents. Toutefois, les recettes ont été sensiblement sous-estimées dans le cadre du budget. Il est toujours difficile de savoir si ce seront plus d'enfants des classes enfantines, et donc plus de périodes d'alternance, c'est-à-dire des unités plus longues, ou pas, qui seront accueillis. La participation des communes s'élève donc à Fr. 17'995.55 pour 2018.

M. Jacques Berset intervient au sujet de la position « 21.452.3 Participation de Chénens aux transports scolaires » et constate qu'un montant de Fr. 20'759.25 est au compte 2017, un montant de Fr. 9'420 au budget 2018 et un montant de Fr. 28792.- au compte 2018. M. Jacques Berset souhaite avoir des précisions quant à ces différences de montants.

Mme Dominique Haller Sobritz explique que de manière générale, toutes les participations de la Commune de Chénens sont augmentées pour les postes auxquels il participe en raison du nombre d'habitants qui est plus élevé qu'à Autigny.

Concernant le poste relatif à la participation de Chénens aux transports scolaires, Mme Dominique Haller Sobritz explique notamment que les subventions du canton sont versées pour un bus uniquement. Elle souligne le fait que les chiffres du canton arrivent tardivement et que les budgets exacts sont difficiles à chiffrer au moment de la présentation de ceux-ci.

3. Culture et loisirs

Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
SANTE	259'776.95	2'433.40	275'081	5'000	275'718.15	4'069.10
Hôpitaux	9'106.20	1'499.50	8'694	0	8'867.30	733.15
Homes médicalisés	187'394.15	'243.00	191'317	0	193'581.90	-
Soins ambulatoires	58'379.30	'73.75	64'570	0	66'998.60	503.05
Service médical des écoles	4'897.30	'617.15	10'500	5'000	6'270.35	2'832.90

Désignation	Solde net Charges / revenus		Evolution	Variation
	2017	2018	2018/ 2017	Comptes/budget
SANTE	257'343.55	271'649.05	5.56%	1'568.05
Hôpitaux	7'606.70	8'134.15	6.93%	-559.85
Homes médicalisés	187'151.15	193'581.90	3.44%	2'264.90
Soins ambulatoires	58'305.55	66'495.55	14.05%	1'925.55
Service médical des écoles	4'280.15	3'437.45	-19.69%	-2'062.55

Le chapitre Culture et Loisirs présente des charges de Fr. 113'425.25 et des revenus pour Fr. 34'405.65.

On constate une diminution de charges de 5.47 %. Ce qui représente une diminution de charges par rapport au budget de Fr. 71'808.40. La différence par rapport au budget relève surtout d'une trop grande anticipation de l'amortissement obligatoire, lié à la réfection du toit de la halle, pour Fr. 44'813.00.

Les frais d'entretien, d'électricité ont été sérieusement réduits.

Les frais versés au Conservatoire, sont moindre de Fr. 4'829.-. Etant toujours liés à la fréquentation des enfants ceux-ci évoluent selon les choix effectués par les familles.

Enfin, la place de jeux étant flambante neuve, aucun frais supplémentaires n'ont été nécessaires pour son entretien, du moins pour le dernier trimestre 2018.

4. Santé

Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
SANTE	259'776.95	2'433.40	275'081	5'000	275'718.15	4'069.10
Hôpitaux	9'106.20	1'499.50	8'694	0	8'867.30	733.15
Homes médicalisés	187'394.15	'243.00	191'317	0	193'581.90	-
Soins ambulatoires	58'379.30	'73.75	64'570	0	66'998.60	503.05
Service médical des écoles	4'897.30	'617.15	10'500	5'000	6'270.35	2'832.90

Désignation	Solde net Charges / revenus		Evolution	Variation
	2017	2018	2018/ 2017	Comptes/budget
SANTE	257'343.55	271'649.05	5.56%	1'568.05
Hôpitaux	7'606.70	8'134.15	6.93%	-559.85
Homes médicalisés	187'151.15	193'581.90	3.44%	2'264.90
Soins ambulatoires	58'305.55	66'495.55	14.05%	1'925.55
Service médical des écoles	4'280.15	3'437.45	-19.69%	-2'062.55

Le chapitre de la Santé génère dans les comptes 2018 des charges pour Fr. 257'718.15 et des revenus pour Fr. 4'069.10.

A relever une augmentation de la charge nette de 5.56 % par rapport à 2017 et une augmentation globale par rapport au budget de Fr. 1'568.05. Ces augmentations restent toutefois «raisonnables», au vu des différentes évolutions dans ce domaine.

Les soins ambulatoires continuent d'augmenter chaque année, en adéquation avec la politique du maintien à domicile, ainsi que la volonté personnelle des aînés à rester chez eux le plus longtemps possible.

Cette évolution va continuer de s'accroître de façon régulière.

Les frais imputables au HMS de Villars-sur-Glâne continuent d'être maîtrisés et contribuent à une évolution acceptable.

Pour rappel, la Résidence St Martin ne coûte pas un centime aux contribuables des Communes de Sarine-Ouest depuis bientôt 20 ans.

5. Affaires sociales

Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
AFFAIRES SOCIALES	394'866.20	18'601.60	401'411	950	477'930.05	11'203.50
AVS/APG/AI/Assurances chômage		954.40	0	950	-	955.10
Structures d'accueil Petite enfance	85'366.45		39'600	0	109'940.35	-
Invalidité	188'075.65		192'774	0	200'955.85	-
Aide sociale	121'424.10	17'647.20	169'037	0	167'033.85	10'248.40

Désignation	Solde net Charges / revenus		Evolution	Variation
	2017	2018	2018/ 2017	Comptes/budget
AFFAIRES SOCIALES	376'264.60	466'726.55	24.04%	66'265.55
AVS/APG/AI/Assurances chômage	-954.40	-955.10	0.07%	-5.10
Structures d'accueil Petite enfance	85'366.45	109'940.35	28.79%	70'340.35
Invalidité	188'075.65	200'955.85	6.85%	8'181.85
Aide sociale	103'776.90	156'785.45	51.08%	-12'251.55

Le chapitre des Affaires sociales présente des charges de Fr. 477'930.05 pour des revenus de Fr. 11'203.50.

Ce chapitre enregistre une augmentation de 24.04 % par rapport à 2017 et une augmentation globale par rapport au budget de Fr. 66'265.55.

Les comptes liés à la Petite enfance, crèches, accueil familial de jour continuent d'exploser (+ Fr. 24'573.- par rapport à 2017), en raison du rajeunissement de la population et de l'augmentation des bénéficiaires.

Définitivement, nos budgets devront être réévalués de façon importante dans ce domaine.

La part du service social intercommunal reste stable, légèrement en baisse.

Concernant le poste de la participation des frais cantonaux d'assistance : la forte augmentation apparente, résulte en fait d'une modification de la comptabilisation. En effet, auparavant, il existait un décalage systématique d'une année avec une écriture transitoire. Ce décalage des frais d'une année a été supprimé. D'où la différence importante entre 2017 (Fr. 8'447.20) et 2018 (Fr. 857'750.-).

6. Transports et communications

Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	171'771.55		177'722	0	200'702.70	
Routes communales et génie-civil	148'224.55		156'722	0	175'679.70	
Chemins de fers fédéraux	5'080.00		5'200	0	5'020.00	
Routes cantonales	18'467.00		15'800	0	20'003.00	

Désignation	Solde net Charges / revenus		Evolution 2018/ 2017	Variation Comptes/budget
	2017	2018		
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	171'771.55	200'702.70	16.84%	22'980.70
Routes communales et génie-civil	148'224.55	175'679.70	18.52%	18'957.70
Chemins de fers fédéraux	5'080.00	5'020.00	-1.18%	-180.00
Routes cantonales	18'467.00	20'003.00	8.32%	4'203.00

Le chapitre des Transports et communications s'élève à Fr. 200'708.70 de charges et ne génère aucun revenu.

Vous constatez une augmentation générale de 16.84 % par rapport à 2017, mais une charge supérieure de Fr. 22'980.70 par rapport au budget présenté.

La bonne saison hivernale (Fr. 11'854.- de frais pour Fr. 18'000.- de budgété) a permis de compenser les frais imprévus des routes : grilles d'évacuation cassées, et autres entretiens. Budgétés à hauteur de Fr. 12'800.-, ils se sont finalement élevés à Fr. 37'887.55.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	390'569.85	379'639.80	397'235	388'235	409'070.70	378'260.40
Approvisionnement en eau	68'254.05	68'254.05	86'020	86'020	68'493.20	68'493.20
Protection des eaux	229'140.30	229'140.30	215'000	215'000	233'453.25	233'453.25
Ordures ménagères	77'086.20	77'086.20	77'115	77'115	80'001.50	70'713.80
Cimetière	5'288.00	5'159.25	13'300	10'100	7'076.80	5'600.15
Protection de la nature	'220.20		500	0	539.05	-
Aménagement du territoire	10'581.10		5'300	0	19'506.90	-

Désignation	Solde net Charges / revenus		Evolution	Variation
	2017	2018	2018/ 2017	Comptes/budget
PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	10'930.05	30'810.30	181.89%	21'810.30
Approvisionnement en eau	-	-		-
Protection des eaux	-	-		-
Ordures ménagères	-	9'287.70		9'287.70
Cimetière	128.75	1'476.65	1046.91%	-1'723.35
Protection de la nature	220.20	539.05	144.80%	39.05
Aménagement du territoire	10'581.10	19'506.90	84.36%	14'206.90

Le chapitre Protection – Aménagement- Environnement présente des charges de Fr. 409'070.70 pour des recettes de Fr. 378'260.40.

Mme Dominique Haller Sobritz rappelle le changement du règlement communal en 2014 et l'introduction des taxes pour l'épuration.

- Le prélèvement sur la réserve pour l'approvisionnement de l'eau est de Fr. 1'512.40 afin d'équilibrer ce poste.
- A contrario, l'attribution à la réserve pour l'épuration est de Fr. 124'802.95. Celle-ci conforte la réserve pour ce poste, et permettra une réévaluation des taxes pour 2020. Toutefois, il sera nécessaire de tenir compte également des futures adaptations et investissements de la STEP, et des obligations dues aux micropolluants.
- Le prélèvement sur la réserve de son solde de Fr. 443.80 n'a pas été suffisant pour équilibrer le chapitre des ordures ménagères. Toutefois, l'obligation du respect des 70 % est assurée. L'année 2019 permettra une meilleure vision de charges et recettes générées par le changement de pratique de la gestion de la déchetterie, avec le passage de la taxe au sac à la taxe au poids.
- Enfin, tous les frais d'entretien du cimetière prévus au budget n'ont pu encore être réalisés. Ils devraient être finalisés courant 2019.

8. Economie

Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
ECONOMIE	10'360.00	22'774.80	13'147	300	13'579.55	706.20
Agriculture	450.00	230.00	1'800	300	651.75	231.00
Forêts	9'910.00	22'544.80	11'347	0	12'927.80	475.20

Désignation	Solde net Charges / revenus		Evolution	Variation
	2017	2018	2018/ 2017	Comptes/budget
ECONOMIE	-12'414.80	12'873.35	-203.69%	26.35
Agriculture	220.00	420.75	91.25%	-1'079.25
Forêts	-12'634.80	12'452.60	-198.56%	1'105.60

Le chapitre Economie présente des charges à hauteur de Fr. 13'579.55, compensées par des revenus de Fr. 706.20.

En 2018, la Commune n'a pas reçu de subventions comme en 2017 pour :

- l'entretien du sentier didactique et l'aménagement de la Glâne.
- la perte de revenus communaux pour les parchets inondés par la Glâne.

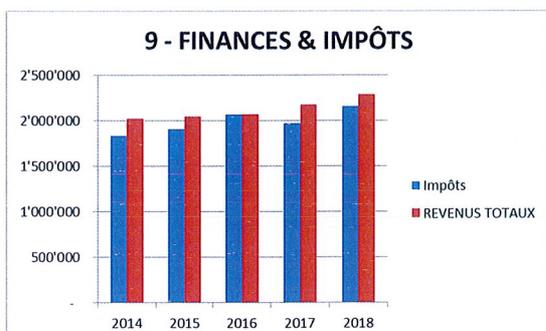
Mme Dominique Haller Sobritz indique qu'il n'y a rien d'autre à préciser pour ce chapitre.

9. Finances et impôts

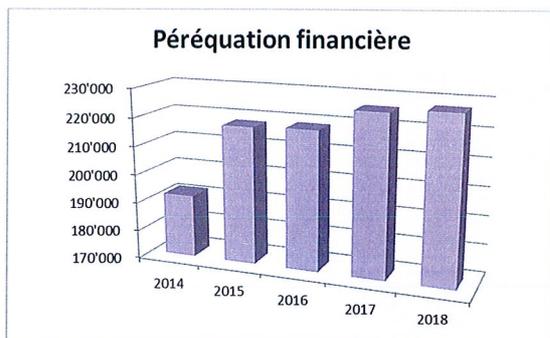
Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
FINANCES ET IMPOTS	323'428.50	2501'782.85	346'466	2'574'219	402'084.11	2'692'140.45
Impôts	33'955.93	2010'872.20	39'000	2'041'720	42'249.05	2'200'313.50
Péréquation financière intercommunale		226'175.00	0	227'533	-	227'533.00
Gérance de la fortune et des dettes	262'098.57	196'641.45	269'556	238'296	252'334.86	199'011.05
Immeubles (Patrimoine financier)	27'374.00	68'094.20	37'910	66'670	32'901.35	65'282.90
Autres postes			0	0	74'598.85	-

Désignation	Solde net Charges / revenus		Evolution	Variation
	2017	2018	2018/ 2017	Comptes/budget
FINANCES ET IMPOTS	-2'178'354.35	-2'290'056.34	5.13%	-62'303.34
Impôts	-1'976'916.27	-2'158'064.45	9.16%	-155'344.45
Péréquation financière intercommunale	-226'175.00	-227'533.00	0.60%	-
Gérance de la fortune et des dettes	65'457.12	53'323.81	-18.54%	22'063.81
Immeubles (Patrimoine financier)	-40'720.20	-32'381.55	-20.48%	-3'621.55
Autres postes	-	74'598.85		74'598.85

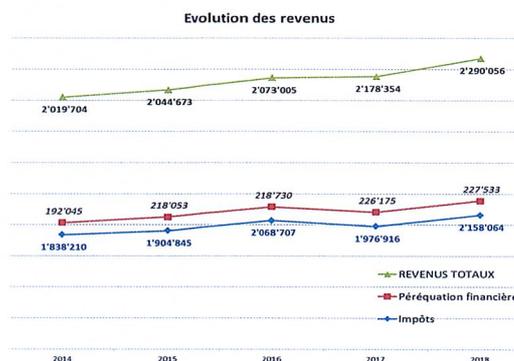
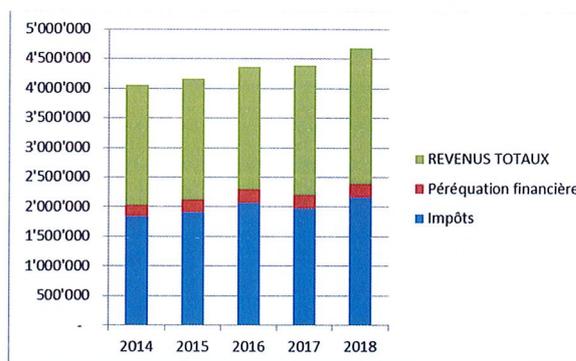
Mme Dominique Haller Sobritz explique qu'il y a une augmentation globale par rapport à 2017 de 5.13 % et de Fr. 62'303.- par rapport aux recettes budgétées.



Mme Dominique Haller Sobritz présente l'évolution parallèle entre les revenus totaux et l'encaissement des impôts. Une augmentation des impôts en 2018 par rapport à 2017 de Fr. 181'148.- est constatée.

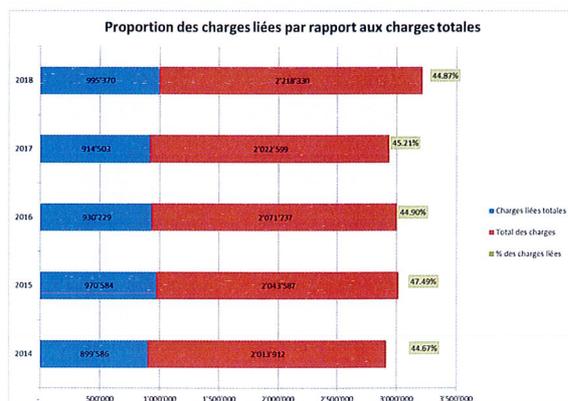


Mme Dominique Haller Sobritz présente l'évolution de la péréquation financières depuis 2014. Les montants perçus au titre de 2018, augmentent de Fr. 1'358.- par rapport à 2017.

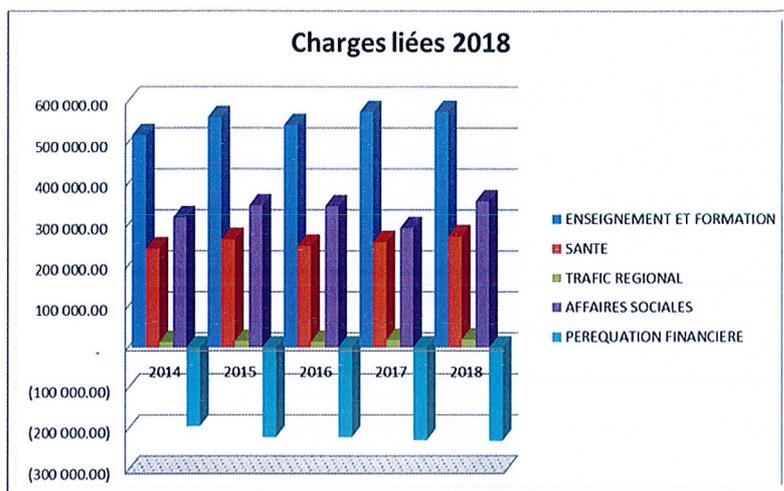


Mme Dominique Haller Sobritz présente deux synthèses avec les 3 critères et leur évolution.

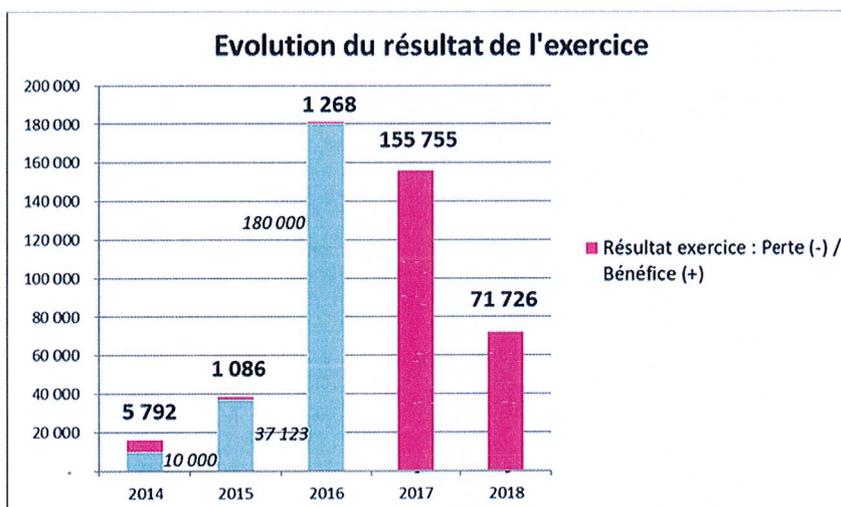
Mme Dominique Haller Sobritz explique qu'au final, une très légère amélioration de l'encaissement Finances-Impôts permet de financer les charges de fonctionnement. Nous devons continuer à consolider cet équilibre, et même de l'améliorer. L'amélioration également de la gestion des débiteurs, le renouvellement des différents emprunts avec des taux à la baisse ainsi que la maîtrise des dépenses, permettent cette consolidation.



Mme Dominique Haller Sobritz présente l'évolution des charges liées de ces 5 dernières années par rapport aux charges totales de la commune.



Mme Dominique Haller Sobritz présente la répartition des charges liées selon leur but, les unes par rapport aux autres. Le domaine de l'enseignement étant la plus importante.



Mme Dominique Haller Sobritz explique que le dernier déficit date de 2013. Ainsi l'exercice 2018 clôture avec un bénéfice de Fr. 71'726.00. Ce résultat est net, sans amortissement supplémentaire, ni réserves. En effet, comme l'an dernier, aucun amortissement supplémentaire n'a été comptabilisé : autant prendre dès maintenant de bonnes habitudes en vue de MCH2.

A ce sujet, une séance récente et contrairement à ce que l'ACF et les communes membres espéraient, la mise en place de ce nouveau plan comptable devrait intervenir dès le 1^{er} janvier 2021 et non 2022.

En effet, la révision complète de la gestion des finances communales à court terme avec MCH2 et la nouvelle loi sur les finances communales verra tous ces amortissements financiers annulés. En outre, ceux-ci posent problème, lorsque, soumis à des amortissements obligatoires, l'investissement a déjà été amorti totalement grâce à des amortissements supplémentaires.

Mme Jacques Berset souhaite savoir ce que signifie MCH2.

Mme Dominique Haller Sobritz répond qu'il s'agit du nom du nouveau plan comptable.

Comptes des investissements

0. Administration

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	58'079.45					
02	Administration générale	58'079.45					
02.506.1	Equipement informatique	38'777.60					
02.506.3	Téléphonie bureau communal, école, AES, alarme	19'301.85					

Mme Dominique Haller Sobritz explique qu'au niveau des investissements pour l'administration, les comptes figurent ci-dessus concernant 2017. Il n'y a rien à signaler pour 2018.

1. Ordre public

1	ORDRE PUBLIC	12'027.10		184'760	166'960	11'220.50
10	Protection juridique	12'027.10		184'760	166'960	11'220.50
10.500.0	Assainissement de la butte de tir			152'800	0	5'554.60
10.500.4	Etude assainissement de la butte de tir	9'545.85		0	0	5'223.45
10.501.0	Mensuration et abornement	2'481.25		31'960	0	'442.45
10.611.0	Participation des propriétaires			0	60'000	
10.622.0	Participation de Chénens			0	45'840	
10.660.0	Subventions fédérales			0	61'120	

Mme Dominique Haller Sobritz précise que concernant les investissements, il a été constaté que l'assainissement de la butte de tir reste d'actualité. Les travaux ont débuté ce même jour.

Elle précise également que la mensuration et l'abornement restent toujours à terminer.

2. Enseignement et formation

2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	160'000	28'500	86'804.45	11'756.20
21	Cycle scolaire obligatoire	25'000	13'500	22'836.70	11'756.20
21.506.4	Achat de beamers cercle scolaire	25'000	0	22'836.70	
21.622.0	Participations reçues de Chénens	0	13'500		11'756.20
29	Administration scolaire	135'000	15'000	63'967.75	
29.503.1	Changement des fenêtres ancienne école	70'000	0		
29.503.5	Pose de panneaux photovoltaïques	65'000	0	63'967.75	
29.669.0	Subventions diverses	0	15'000		

Mme Dominique Haller Sobritz explique que concernant l'enseignement, un léger bénéfice de Fr. 2'163.- par rapport au budget et des recettes également diminués en lien avec la participation de la Commune de Chénens. Il est également constaté un gain pour la pose des panneaux photovoltaïques de Fr. 1'032.25.

Elle ajoute qu'en 2019, il reste à effectuer l'investissement pour le changement des fenêtres de l'école.

M. Daniel Bovet indique que le changement des fenêtres se fera cet automne.

3. Culture et Loisirs

3	CULTURE ET LOISIRS	42'000	0	50'310.90	
35	Autres loisirs	42'000	0	50'310.90	
35.503.2	Aménagement de la place de jeux	42'000	0	50'310.90	

Mme Dominique Haller Sobritz explique que l'aménagement de la place de jeux a généré un supplément de près de Fr. 8'000.- en raison de l'installation d'une isolation adéquate qu'il était nécessaire de mettre avant l'accès à la place de jeux.

6. Transports et communications

6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	508'500	0	249'335.15
62	Routes communales et génie-civil	508'500	0	249'335.15
62.501.16	Réfection de la route des Gondrans + pont	472'000	0	238'177.05
62.501.17	Réfection de la route de la Briqueterie	25'000	0	
62.501.18	Réfection de la Route des Bourières	11'500	0	11'158.10

Mme Dominique Haller Sobritz explique que les réfections de la Route des Gondrans, du pont et de la Route des Bourières, ont permis une économie de Fr. 233'822.95 pour le premier poste, et de Fr. 341.90 pour le deuxième.

Concernant la réfection de la Route de la Briqueterie, elle précise que nous sommes dans l'attente du projet qui sera soumis au Conseil communal pour valider notre participation.

M. Jacques Berset signale qu'il est dommage de n'avoir pas profité de la présence des machines lors de la réfection de la route des Gondrans, pour goudronner la partie actuellement en très mauvais état, près du terrain de foot en direction de Chavannes, alors que la Commune de Chénens a goudronné une partie de ce tronçon qui leur appartient, d'autant plus que le montant au budget est en-dessous du montant prévu.

M. Maïc Werner répond que d'une part il a fallu également faire la route des Bourières qui n'était initialement pas prévue et que d'autre part, les travaux ont été annoncés trop tardivement.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	63'555.55	23'830.10	89'500	0	2'035.55
70	Approvisionnement en eau	53'581.65	4'970.40	65'000	0	
70.501.15	Etablissement du PIEP	11'880.00		0	0	
70.501.2	Déplacement conduites d'adduction d'eau	41'701.65		50'000	0	
70.501.4	Bouclage du réseau d'adduction d'eau			15'000	0	
70.610.0	Taxes de raccordement eau potable		4'470.40	0	0	
70.611.0	Participation de tiers		4'500.00	0	0	
71	Protection des eaux		18'859.70	20'000	0	
71.501.85	Mise à jour du PGEE			20'000	0	
71.610.0	Taxes raccordement épuration (installations communales)		8'867.05	0	0	
71.610.2	Taxes raccordement épuration (inst. intercommunales)		9'992.65	0	0	
79	Aménagement du territoire	9'973.90		4'500	0	2'035.55
79.509.0	Révision plan global aménagement	9'973.90		4'500	0	2'035.55

Mme Dominique Haller Sobritz explique que les investissements nécessaires dans le cadre du PIEP pour Fr. 65'000.- seront effectués dans le courant de l'année 2019. Il en est de même pour celui de la mise à jour du PGEE.

9. Finances et impôts

9	FINANCES ET IMPOTS	23'830.10	133'662.10	0	0	11'756.20	399'706.55
---	---------------------------	------------------	-------------------	----------	----------	------------------	-------------------

99	Autres postes	23'830.10	133'662.10	0	0	11'756.20	399'706.55
----	----------------------	------------------	-------------------	----------	----------	------------------	-------------------

99.590.0	Virement investissement	23'830.10		0	0	11'756.20	
----------	-------------------------	-----------	--	---	---	-----------	--

99.690.0	Virement investissement		133'662.10	0	0		399'706.55
----------	-------------------------	--	------------	---	---	--	------------

Mme Dominique Haller Sobritz explique que le sous-chapitre 99 centralise les écritures liées aux investissements réalisés en cours d'année.

Bilan

Désignation	Bilan au 01.01.2018	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2018
-------------	------------------------	--------------------	---------------------	------------------------

ACTIF **5'179'654.39** **9'015'361.75** **8'665'182.11** **5'529'834.03**

DISPONIBILITES	403'424.94	2'972'998.95	2'938'413.61	438'010.28
AVOIRS	666'145.85	3'228'172.40	3'435'807.80	873'781.25
PLACEMENTS	472'129.65	-	5'170.00	466'959.65
ACTIFS TRANSITOIRES	2'078'052.05	2'425'261.90	2'079'896.05	2'423'417.90
PATRIMOINE ADMINISTRATIF PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	2'857'518.70 34'674.90	388'928.50 -	196'964.65 8'930.00	3'049'482.55 25'744.90

Désignation	Bilan au 01.01.2018	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2018
-------------	------------------------	--------------------	---------------------	------------------------

PASSIF **-5'189'200.24** **2'570'599.25** **2'931'556.94** **-5'550'157.93**

ENGAGEMENTS COURANTS	-225'075.25	224'793.80	144'854.80	-145'136.25
DETTES	-2'824'495.95	2'193'209.40	2'326'362.65	-2'957'649.20
PROVISIONS	-158'437.10	103'879.35	159'505.00	-214'062.75
PASSIFS TRANSITOIRES	-27'515.95	27'515.95	104'303.15	-104'303.15

Mme Dominique Haller Sobritz présente les différents comptes de bilan.

Elle explique qu'au niveau du bilan, les disponibilités de la Commune ont augmenté d'environ Fr. 35'000.- pendant que les débiteurs, sous le poste AVOIRS, s'élèvent globalement à Fr. 873'781.25. Le solde des débiteurs a diminué de près de moitié entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018.

Mme Dominique Haller Sobritz explique également que le patrimoine administratif est constitué des différents terrains, bâtiments écoles, halle, ouvrages de génie civil, eau potable, épuration, etc.

Concernant ce patrimoine, **Mme Dominique Haller Sobritz** rappelle que dans le cadre de MCH2, celui-ci sera réévalué et ne figurera donc plus à 1.- comme aujourd'hui lorsqu'ils ont été totalement amortis financièrement.

Désignation	Bilan au 01.01.2018	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2018
-------------	------------------------	--------------------	---------------------	------------------------

PASSIF	-5'189'200.24	2'570'599.25	2'931'556.94	-5'550'157.93
---------------	----------------------	---------------------	---------------------	----------------------

RESERVES	-1'067'509.45	21'200.75	124'805.05	-1'171'113.75
Réserves obligatoires	-316'073.10	-	2.10	-316'075.20
Réserve épuration	-406'649.25	-	124'802.95	-531'452.20
Réserve ordures	-443.80	443.80	-	-
Réserve eau	-85'793.25	1'512.40	-	-84'280.85
Réserve entretien des bâtiments	-60'000.00	-	-	-60'000.00
Réserve entretien des routes	-130'000.00	-	-	-130'000.00
Réserve Groupement scolaire	-68'550.05	19'244.55	-	-49'305.50

Mme Dominique Haller Sobritz présente le montant des réserves constituées pour les différents objets et annonce un bénéfice de Fr. 71'726.29 pour l'exercice comptable 2018.

FORTUNE	-886'166.54	71'726.29	-957'892.83
----------------	--------------------	------------------	--------------------

Fortune	-886'166.54	-886'166.54
---------	-------------	-------------

Résultat	71'726.29	-71'726.29
----------	-----------	------------

2.2 Rapport de l'Organe de révision

M. Jérôme Raemy, membre de la Commission financière, donne lecture du rapport de l'Organe de révision, Fidexpert Fribourg SA :

« En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune d'Autigny, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis. »

2.3 Préavis de la Commission financière

Mme Murielle Cudré-Mauroux, Présidente de la Commission financière, donne lecture du préavis de la Commission financière :

« La révision des comptes communaux 2018 a été effectuée par la société Groupe Fidexpert Conseil Global. Les membres de la Commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés le mardi 30 avril 2019. Lors de cette séance, nous avons pris connaissance du rapport de révision présenté selon le formulaire d'audit officiel, et examiné les comptes de l'année 2018. Lors de notre révision, tous les postes ont été contrôlés, plusieurs d'entre eux ont nécessité des explications, qui ont été fournies par les Conseillers communaux, et ce à l'entière satisfaction de la commission financière.

Le compte de fonctionnement 2018 se solde avec un bénéfice de Fr. 71'726.29 après amortissements et attributions aux réserves.

Nous avons pu constater que la maîtrise des coûts par le conseil a été suivie, que les budgets ont été respectés et que l'attribution aux réserves et amortissements obligatoires sont corrects.

En ce qui concerne le compte d'investissements 2018, les montants engagés concernent des investissements en cours.

En conclusion, nous remercions le Conseil communal, ainsi que Madame Chantal Gobet, boursière communale, pour leurs précieux engagements et l'excellent travail fourni tout au long de l'année 2018.

La Commission financière invite la présente assemblée à approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2018. »

2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements

Mme **Dominique Haller Sobritz** soumet au vote les comptes de fonctionnement et des investissements.

A noter que les Conseillers communaux et la caissière communale ne votent pas.

Comptes de fonctionnement et d'investissement 2018

Résultat du vote : les comptes sont approuvés à l'unanimité
--

3. Investissements complémentaires 2019

3.1 Raccordement en séparatif

Mme Dominique Haller Sobritz explique que le montant pour l'investissement relatif au raccordement en séparatif est de Fr. 60'000.-. Il sera financé par un emprunt, calculé avec un taux d'intérêt de référence de 4 % par an et un amortissement de 3 % par an.

M. Maïc Werner présente cet investissement. Il s'agit de la création d'un réseau en séparatif qui s'étend de la route de la Crétausa jusqu'au Chemin des Verdaux et qui permettra de raccorder quatre parcelles. Il s'agit de nouvelles constructions et un collecteur est dès lors nécessaire.

M. Jacques Berset demande s'il s'agit de nouvelles parcelles non construites.

M. Maïc Werner répond qu'il s'agit notamment d'une parcelle non construite, d'une parcelle qui va se construire et de deux autres parcelles déjà construites mais qui ne sont pas raccordées à l'épuration.

M. Yvan Sapin demande si le collecteur à la charge de la Commune ?

M. Maïc Werner confirme que les frais de collecteur sont à la charge de la Commune pour des raisons de distance. En effet, il n'est pas possible d'exiger des propriétaires de se raccorder sur des collecteurs trop éloignés. Lors de nouveau raccordement, des discussions ont régulièrement lieu avec les différents propriétaires de ces parcelles.

3.2 Déplacement de conduite

M. Maic Werner explique que plusieurs réaménagements de différentes parcelles qui nécessiteront des déplacements de conduites, sont prévus depuis le début de l'année.

Mme Dominique Haller Sobritz précise que le montant pour l'investissement relatif au déplacement de conduites est de Fr. 35'000.-. Il sera financé par un emprunt, calculé avec un taux d'intérêt de référence de 4 % par an et un amortissement de 3 % par an.

M. Jacques Berset demande s'il s'agit de nouvelles constructions.

M. Maic Werner répond que ces déplacements sont nécessaires lorsque des conduites se retrouvent en raison notamment de nouvelles constructions de piscines ou de création de garage. Pour des raisons évidentes, les conduites ne peuvent pas être laissées telles quelles.

3.3 Reprise de la cabane du foot et matériel y relatif

Mme Dominique Haller Sobritz précise que le montant pour l'investissement relatif à la reprise de la cabane du foot et du matériel y relatif est de Fr. 8'000.-. Il sera financé par la trésorerie. L'amortissement sera de 15% par an.

M. Daniel Bovet explique que suite à une nouvelle réorganisation du club de foot, le comité du FC Chénens-Autigny a souhaité concentrer ses investissements sur le terrain de Chénens. Le Conseil communal a décidé de reprendre la gestion et l'entretien de la Cabane et du terrain de football. Un inventaire du matériel a été effectué et une proposition a été transmise au FC pour la reprise du matériel restant. Soit, un montant de Fr. 8'000.- pour la reprise notamment du boiler, des frigos, des chaises et des tables.

En attendant un nouveau projet, comme cela a été expliqué dans le dernier bulletin communal, le Conseil communal va continuer à louer la buvette. Des travaux de peinture ont été nécessaires.

Concernant l'utilisation du terrain de football, **Mme Laurence Charrier** rappelle que le terrain des Glières est soumis à un concours d'idées pour l'utilisation de ce terrain de foot.

M. Jacques Berset demande si la peinture qui a été effectuée est compris dans cet investissement et si des réflexions ont déjà été faites pour des futurs investissements à court et moyen terme sur cette cabane.

M. Daniel Bovet répond que les frais de peintures, pour un montant de Fr. 1'800.- ont déjà été effectués mais ne sont pas inclus dans l'investissement mais dans l'entretien des bâtiments. Concernant les futurs investissements, ils n'ont pas encore eu lieu. Le Conseil communal attend les propositions pour que ce terrain devienne une place de village, selon les conditions émises dans le concours d'idées. Il est toutefois souligné que des investissements seront de toute façon nécessaires, mais en l'état, la situation permet de continuer d'utiliser cette buvette pour des locations.

Mme Dominique Haller Sobritz précise que le Conseil communal a été contacté par le FC Chénens-Autigny en février seulement pour discuter de cette reprise.

Mme Laurence Charrier signale que cette zone est en zone d'intérêt général.

M. Jacques Berset souhaite connaître le degré d'urgence de la reprise de la cabane et se demande si le Conseil communal connaît les montants des recettes et des frais qu'engendrent cette reprise.

Mme Dominique Haller Sobritz, M. Maïc Werner et M. Daniel Bovet donnent quelques éléments de réponses notamment en précisant que la cabane appartient déjà la Commune et qu'il s'agit d'un investissement pour **la reprise du matériel** qui a été acheté par le FC. Une convention entre le FC et la Commune indiquait que la Commune mettait la cabane à disposition du FC contre entretien. Concernant les locations, il faut compter environ 30 locations par année. Des machines d'entretien ont été achetées, utiles à l'entretien du village et qui seront également utilisées pour entretenir le terrain.

M. André Maradan demande si les écoles ont été associées à ce projet.

M. Serge Berset intervient pour expliquer les nombreuses idées qui peuvent être concrétisées sur ce terrain, notamment pour l'aménager en future place de fêtes.

M. Jacques Berset rappelle le problème lié à la fête de jeunesse qui n'avait pas pu avoir lieu sur ce terrain en raison de problème de voisinage. Il souhaite également que soit pris en considération cette problématique des terrains adjacents lors de manifestations de plus grandes envergures.

Mme Dominique Haller Sobritz prend acte des différentes remarques et attend les différentes idées d'aménagement.

3.4 Réfection de la totalité du sol de la halle polyvalente

Mme Dominique Haller Sobritz précise que le montant pour l'investissement relatif à la réfection de la totalité du sol de la halle polyvalente est de Fr. 25'000.-. Il sera financé par un emprunt, calculé avec un taux d'intérêt de référence de 4 % par an et un amortissement de 3 % par an.

M. Daniel Bovet explique qu'en novembre 2018, un montant de Fr. 35'000.- a été voté pour un revêtement polyvalent pour le sol de la halle. Le Conseil communal a souhaité obtenir des offres complémentaires afin de refaire le sol de la halle en allant plus en profondeur afin d'améliorer la souplesse de la halle.

M. Daniel Bovet précise que les fondations sont excellentes. La base est saine, la surface est propre mais la « couche » entre deux a durci. Le Conseil communal propose également de refaire la totalité du sol en intégrant le sol de l'entrée et des annexes. Cet investissement permettrait de refaire la réfection de la halle en une seule fois et permettrait d'être tranquille pendant les 20-30 prochaines années.

M. André Maradan demande si la protection est toujours obligatoire.

M. Daniel Bovet confirme qu'elle n'a plus besoin d'être protégée. Il explique notamment que c'est grâce aux tapis et au fait que la halle a été très bien entretenue, que le sol a pu durer aussi longtemps. Dès lors, les tapis ne seront plus obligatoires mais il faudra prévoir des frais d'entretiens annuels pour les taccagnages.

M. Serge Berset demande si les annexes sont vraiment nécessaires à cette réfection, au vu de leur utilisation.

M. Daniel Bovet confirme que c'est vivable mais il vaut mieux faire les travaux en une seule fois.

Mme Nathalie Pochon demande si le diagnostic amiante a été pris en considération et demande que le Conseil communal s'en assure.

M. Daniel Bovet répond que l'entreprise contactée n'a pas évoqué cette problématique et que dans l'offre il n'en ait pas fait mention. L'évacuation du sol, mentionnée dans l'offre, est prise en charge par l'entreprise.

M. Daniel Bovet en prend dès lors acte et se renseignera auprès de la société en charge de la réfection.

M. Jacques Berset est surpris qu'en novembre un investissement de Fr. 35'000.- avait déjà été voté pour cette réfection de la halle et souhaite savoir si le Conseil communal a été mal conseillé.

M. Daniel Bovet répond qu'en prenant connaissance du dossier de la réfection, il était question dans un premier temps de faire du retoping, soit de s'occuper uniquement de la surface de la halle. Le procédé proposé à l'investissement consiste à creuser l'entre-deux couches afin de redonner une élasticité à la salle.

M. Daniel Bovet précise qu'il a pris contact avec plusieurs entreprises qui avaient des visions différentes avec des solutions totalement divergentes. Il s'est même avéré qu'une entreprise proposait de tout arracher.

M. André Maradan demande si la couche est identique dans les locaux techniques que dans la halle.

M. Daniel Bovet confirme qu'il n'y a pas la mousse dans les annexes.

Rapport de la Commission financière

M. Rodolphe Rimaz, membre de la Commission financière, donne lecture du préavis de la Commission financière :

« Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 30 avril 2019, la Commission financière a examiné le budget des investissements complémentaires pour l'année 2019.

Les membres du Conseil communal étaient présents afin de fournir toutes les explications nécessaires concernant les investissements proposés.

Le total des investissements complémentaires soumis au vote s'élève à CHF 128'000.- pour 4 objets à voter.

Sport

Un montant de CHF 35'000.- est déjà prévu pour le sol de la salle de sport. Un supplément de CHF 25'000.- vous est proposé pour la réfection du sol de l'entrée et des annexes.

Culture et loisirs

Un budget de CHF 8'000.- vous est proposé pour la reprise du matériel de la cabane et du terrain de football. Afin de ne pas laisser cet endroit idyllique à l'abandon, la commune désire le reprendre et en faire un lieu de convivialité.

Protection des eaux

Un budget de CHF 60'000.- vous est proposé pour la création d'un réseau séparatif pour de nouvelles habitations.

Approvisionnement en eau

Un budget complémentaire de CHF 35'000 vous est proposé pour le déplacement et le remplacement de conduites d'eau potable. Des nouveaux déplacements seront à prévoir et le budget déjà annoncé ne sera pas assez élevé pour couvrir ses investissements.

Pour les investissements complémentaires prévus en 2019, la Commission financière a décidé de soutenir les engagements proposés par le Conseil communal.

Nous recommandons à l'assemblée d'approuver le budget d'investissement complémentaire 2019. »

Votes des investissements complémentaires 2019

Mme Dominique Haller Sobritz soumet au vote les investissements complémentaires

Raccordement en séparatif

Résultat du vote : à l'unanimité

Déplacement de conduite

Résultat du vote : à l'unanimité

Reprise de la cabane du foot et matériel y relatif

Résultat du vote : à l'unanimité

Réfection de la totalité du sol de la halle polyvalente

Résultat du vote : oui : 56 voix non : 1 voix abstention : 1 voix
--

L'investissement est accepté à une large majorité.

Mme Dominique Haller Sobritz remercie tout le monde pour l'acceptation de ces investissements complémentaires.

4. Election du nouvel organe de révision pour les périodes comptables 2019-2021

Mme Dominique Haller Sobritz précise que selon l'article 98 de la Loi sur les Communes il est temps de nommer un nouveau réviseur pour l'exercice comptable 2019. En 2013, c'est la Société MCM Conseil SA qui avait été nommée. Celle-ci nous informait le 31 juillet 2015 qu'elle changeait de nom, et devenait alors **Fiduciaire FIDEXPERT Fribourg**. Elle a continué à réviser les comptes de la Commune après un renouvellement de mandat début 2013, puis 2016 pour chaque fois, une nouvelle période de 3 ans. Pour la dernière fois, elle a révisé ceux de 2018.

Après consultation et sur proposition de la Commission financière, l'assemblée communale doit désigner un nouveau réviseur. Nous soumettons donc à votre approbation, la nomination du nouveau réviseur : la fiduciaire Tinguely Consultants SA sise à Fribourg.

M. Jacques Berset demande si l'élection est pour six ans.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que l'élection est pour une durée de trois ans, avec possibilité de prolongation.

Résultat du vote : à l'unanimité

Le nouvel organe de révision Tinguely Consultants SA à Fribourg est élu.

5. Adhésion de la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue et approbation des statuts y relatifs

Mme Dominique Haller Sobritz aborde le point relatif au traitement des eaux usées, domaine de plus en plus crucial aujourd'hui. Elle rappelle que les statuts relatifs à l'adhésion à cette nouvelle association pouvaient être consultés durant les heures d'ouverture de l'administration communale ou sur notre site internet, www.autigny.ch.

M. Maïc Werner explique les raisons de cette nouvelle association. La nouvelle loi sur les eaux, entrée en vigueur le 1er janvier 2011 demande une gestion globale des eaux à l'échelle régionale. Pour cela, les communes doivent se constituer en bassins versants, c'est-à-dire en entités cohérentes permettant de gérer à la bonne échelle, l'ensemble des eaux d'une région.

Le périmètre a été fixé par le Conseil d'Etat. Pour le canton, 15 bassins versants ont été délimités, dont le bassin de la Glâne et de la Neirigue qui comprend les communes de Autigny, Billens-Hennens, Chénens, Cottens, Gibloux, La Folliaz, Le Châtelard, Grangettes, Massonnens, Mézières, Romont, Sâles, Siviriez, Villaz-St-Pierre, Villorsonnens, Vuisternens-devant-Romont.

Toutes ces communes forment déjà les associations pour l'épuration des eaux :

AEGN :

Autigny, Chénens, Cottens, Gibloux, La Folliaz, Massonnens, Mézières, Villaz-St-Pierre, Villorsonnens

AIMPGPS :

Billens-Hennens, Le Châtelard, Grangettes, Romont, Sâles, Siviriez, Vuisternens-devant-Romont

M. Maïc Werner précise qu'il existe deux stations d'épuration. Une pour l'AIMPGPS, qui se trouve à Romont et une pour l'AEGN qui se situe à Autigny. Ce qu'il faut savoir, c'est à qu'à terme ces deux stations d'épuration deviendront trop petites pour traiter le volume des eaux usées, claires et micropolluants et que la création d'une nouvelle association est nécessaire.

M. Maïc Werner explique que les buts de cette association sont d'élaborer et de mettre à jour le plan directeur de bassin versant selon l'article 4 de la loi du 18 décembre 2009 sur les eaux, de suivre la mise en œuvre des mesures prévues dans cette planification et d'accompagner l'AIMPGPS et l'AEGN dans l'étude devant permettre l'optimisation du traitement des eaux usées des deux associations.

M. Jacques Berset souligne qu'il existe un autre organe qui traite les problèmes liés aux crues et qui concerne les propriétaires des forêts avoisinantes et se demande si cette nouvelle association inclue ces problèmes.

M. Maïc Werner répond que cette association concerne uniquement les eaux usées et les eaux claires.

M. Nicolas Schmutz demande si ces nouveaux statuts auront une incidence sur la clé de répartition des communes ?

M. Maïc Werner répond qu'il s'agit des statuts de l'assemblée. Ces statuts ne mentionnent pas les différents montants à payer par les communes. La dernière clé de répartition a été fixée pour trois ans.

M. Jacques Berset demande quel seront les coûts pour l'adhésion à cette nouvelle association.

M. Maïc Werner explique que les tarifs du traitement de l'eau ne vont pour l'heure pas changer. L'association étudiera à court, moyen et long terme la manière de traiter ces eaux. Pour ce qui est des coûts de fonctionnement, Maïc Werner précise que les coûts engendrés par deux associations se répartiront dans le futur sur une seule association.

Mme Dominique Haller Sobritz précise que selon la loi sur les communes, les statuts doivent être approuvés par les Assemblées communales de toutes les communes membres.

Résultat du vote :	oui : 56 voix	non : 0 voix	abstentions : 2 voix
---------------------------	---------------	--------------	----------------------

L'adhésion à la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue et l'approbation des statuts y relatifs sont acceptées.

6. Fusion des communes : information

Mme Dominique Haller Sobritz explique que lorsqu'on parle de « point de Fusion », on évoque en principe, la représentation à une pression donnée, à laquelle un élément pur ou un composé chimique fond, c'est-à-dire passe de l'état solide à l'état liquide. Selon les matériaux, le point de congélation, ou point de solidification, est la température de la transition inverse. A Autigny, lorsqu'on parle fusion, on ne sait plus si le thème se liquéfie au fil du temps, si la situation est totalement congelée, et non modifiable, ou si un jour ce thème deviendra solide. Et ce n'est pas faute d'avoir essayé.

Mme Dominique Haller Sobritz présente cette énième version, proposition de fusion avec La Brillaz. Cette information est strictement identique à celle présentée aux citoyens de La Brillaz, lors de leur assemblée communale. A dessein, également, le Syndic de La Brillaz n'a pas souhaité étendre son communiqué de presse sur ce thème, afin de préserver une communication commune, aux citoyens des 2 communes.

Dans ce même état d'esprit, désormais, l'avancement des travaux vous seront communiqués officiellement au fur et à mesure des décisions prises par les deux communes, et de façon concertée entre elles, afin d'éviter au maximum, les rumeurs et circulation de fausses informations.

Mme Dominique Haller Sobritz informe que les travaux de fusion des communes d'Autigny et La Brillaz et fait part de l'historique suivant :

- Législation 1996-2001, des discussions, un sondage, une tentative de fusion avec les communes voisines avaient eu lieu, mais aucune suite n'a été donnée.
- Législation 2001-2006, des pourparlers approfondis ont été menés entre les autorités exécutifs d'Autigny et de Chénens. Ces pourparlers ont été jusqu'à l'élaboration d'un projet de convention de fusion soumis à titre informatif à l'assemblée communale d'Autigny mais pas de Chénens.
- 2015, les citoyens ont été appelés à se prononcer sur un projet de fusions à dix communes (Sarine-Ouest). Les communes de Matran et Avry se sont retirées. Les communes d'Autigny et La Brillaz avaient accepté à plus de 80 %. Le projet a dès lors été interrompu.
- 2015 également, un projet de fusion à 8 communes (Sarine-Ouest, sans Matran et Avry) n'a pas abouti car la commune de Neyruz s'est retirée du projet.
- 2018, les quatre communes d'Autigny, Chénens, Cottens et La Brillaz ont décidés d'engager une pré-étude de fusion à 4, appelé ACCB et qui représentait environ 5'200 habitants. Le conseil communal de Cottens n'a pas souhaité poursuivre. Le conseil communal de Chénens a émis des conditions sine qua non, soit le maintien de leur auberge communale et la localisation de l'administration dans leur commune. De ce fait, le projet à 4 a été stoppé.
- 2019, Autigny et la Brillaz n'ont pas voulu faire de nouvelles demandes à Cottens. De nouvelles discussions ont eu lieu avec la Commune de Chénens qui a émis les mêmes conditions sine qua none et avec la réserve de se retirer du projet en cours de processus. Si les deux premiers éléments avancés par la Commune de Chénens font sens, leur énoncé mais comme conditions sine qua non avant même d'entamer les discussions ne nous ont pas paru adéquat.

Mme Dominique Haller Sobritz explique que c'est là, la raison pour laquelle Autigny et La Brillaz ont décidé de poursuivre le projet de fusion. A terme, la commune de Chénens suivra peut-être le projet.

Mme Dominique Haller Sobritz présente quelques chiffres de cette future fusion :

Démographie

	Autigny	La Brillaz	Total
Population	793	2'028	2'821
Surface hectares	620	1'028	1'648
Densité 2018 /Km2	128	197	171

Fiscalité :

	Autigny	La Brillaz
Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques	CHF 0.90	CHF 0.89
Droits sur les successions et les donations	CHF 0.70	CHF 0.70
Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales	CHF 0.90	CHF 0.89
Droits de mutation sur les transferts immobiliers	CHF 1.00	CHF 1.00
Contribution immobilière de la valeur fiscale	2 ‰	1 ‰

Mme Dominique Haller Sobritz explique les différentes raisons de cette fusion notamment

- Renforcement de la place des communes au sein de la région
- Evolution des tâches communales et complexification
- Exigences croissantes liées à la fonction d'élu-e
- Professionnalisation de l'organisation
- Amélioration et développement des prestations communales
- Projet de société

Mme Dominique Haller Sobritz présente le calendrier pour ce projet de fusion. Elle explique notamment qu'aura lieu prochainement les différentes réunions avec les groupes de travail afin d'élaborer en juin, un projet de convention avec l'aide de Mme Guerry qui a déjà accompagné d'autres projets de fusion. En novembre, un projet de convention devra être signé et sera publié sur la feuille officielle en décembre. Des séances d'informations auront lieu en janvier 2020. La votation s'effectuera simultanément dans les deux communes le 9 février 2020, date des scrutins fédéraux. L'entrée en vigueur de la fusion, si positif dans les deux communes, est prévue le 1^{er} janvier 2021

Concernant les informations, celles-ci seront communes et ponctuelles au fur et à mesure de l'avancement des travaux par le biais d'informations dans le bulletin communal, de tous-ménages, et d'un site internet, dédié à la fusion projet.

Mme Dominique Haller Sobritz tient à préciser que la fusion ne signifie pas disparition des entités villageoises et que l'identité de chaque village est préservée. Concernant les sociétés locales, elles vont continuer d'exister et de se développer. D'ailleurs, il est constaté que depuis la fusion en 2001 de la Brillaz, il existe toujours 2 sociétés de jeunesse et 2 chœurs mixtes pour les 3 villages. La fusion ne signifie pas centralisation à tout prix mais une amélioration des prestations publiques. Les emplois sont également garantis.

Mme Dominique Haller Sobritz remercie les citoyens de leur écoute et propose de répondre aux questions.

M. Jacques Berset demande si la Commune de Cottens avait émis des conditions.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que le projet en lui seul avait été refusé, sans conditions.

Mme Sandra Berset souhaite savoir si la fusion se fera également au niveau scolaire ?

Mme Dominique Haller Sobritz répond que les groupes de travail n'ont absolument encore rien décidé. Ces groupes de travail vont commencer à se réunir au début du mois de juin. Toutes les questions précises et l'évolution seront présentées. En l'occurrence, nous n'avons pas émis de conditions à ce sujet. Pour les écoles, cela dépendra également de la décision de la DICS. Il est rappelé qu'actuellement des élèves de la Briqueterie se rendent déjà dans le cercle scolaire de La Brillaz.

Mme Anne Spadafora demande si le Conseil communal d'Autigny avait également des désirs par rapport à l'administration ?

Mme Dominique Haller Sobritz répond que les souhaits seront discutés lors des séances avec les différents groupes de travail. Le principe, lors d'un projet en commun, et de ne pas mettre des conditions avant même de commencer les discussions et une fois réunis, les discussions doivent être constructives et pragmatiques, afin d'éviter des investissements à tout va.

M. André Maradan demande si on doit se prononcer sur la suite de ce projet ?

Mme Dominique Haller Sobritz répond que c'est par souci de transparence et qu'il s'agit à ce jour d'une simple information à la population et qu'il n'y a pas de décisions à prendre.

M. Yvan Sapin demande si la commune émettra des conditions si la Commune de Chénens rejoint le projet.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que la Commune de Chénens connaît la position des deux Conseils communaux, soit de venir autour de la table pour discuter mais sans conditions sine qua non. Les deux conseils regrettent cette position mais souhaitent tout de même avancer dans ce projet.

M. Christophe Cudré-Mauroux trouve dommage qu'au final le Conseil communal décide pour les citoyens de Chénens et se demande si le Préfet pourrait intervenir.

Mme Dominique Haller Sobritz précise qu'il n'y a eu aucune intervention des citoyens à ce sujet et qu'une séance avec le préfet est envisagée.

Mme Claire-Lise Pasquier demande s'il est possible d'avoir des élèves qui continueraient de suivre leur scolarité dans une des communes fusionnées.

Mme Dominique Haller Sobritz explique que le principe de base est que toutes les conventions et contrats restent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient modifiées. La Commune n'a pas toute son autonomie pour traiter des écoles. Il faudra attendre la décision de la DICS au niveau des regroupements scolaires.

7. Divers

Mme Dominique Haller Sobritz donne quelques informations :

- ***Règlement relatif à la Gestion des déchets – modification***

Il s'agit d'une modification formelle de terminologie suite à l'abrogation de la législation sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels, notre règlement a également dû être adapté.

- ***Publication FO pour les enquêtes restreinte***

En raison des frais de recommandé importants et du temps passé uniquement à faire des copies de dossiers, parfois en plus de 10 exemplaires, le Conseil communal a décidé d'appliquer le même principe pour les enquêtes restreintes que pour les enquêtes publiques, soit la publication dans la feuille officielle, affichage au pilier public, et insertion sur le site internet de la commune.

- ***Programme FRIAC, pour les constructions***

Une nouvelle application intitulée FRIAC sera mise en place par le canton, pour la gestion des mises à l'enquête des constructions.

M. Mathias Mauroux explique que c'est un programme qui va gérer toutes les procédures de mise à l'enquête (procédure ordinaire, simplifiée, jusqu'au permis d'occuper). A partir du mois de juin, cette application devra être utilisée pour toutes les demandes de mise à l'enquête. C'est-à-dire que tous les formulaires jusqu'à maintenant remplis sur papier doivent être saisis. Le côté positif est le suivi du dossier électronique dans les différents services. Etant donné que l'identification n'est pas encore reconnue au niveau informatique, les dossiers devront tout de même être imprimés pour l'instant. Pour les personnes qui ne se sentent pas capables de le remplir ou qui n'ont pas les moyens de le faire, l'administration se tient à disposition, contre émoluments. Le SECA peut également vous aider à remplir le formulaire.

Mme Nathalie Pochon souligne la problématique en cas de problème informatique.

M. Mathias Mauroux relève que cette application a été testé dans plusieurs communes tests et les retours ont été positifs. Il y a une période d'adaptation d'environ deux mois.

M. Yvan Sapin demande combien coûterait, pour une enquête restreinte, la publication dans la feuille officielle.

Mme Magali Raboud, collaboratrice technique, répond que cela coûte Fr. 160.-.

M. Mathias Mauroux relève que par rapport aux coûts actuels, il peut s'avérer que les émoluments reviennent plus cher à cause du nombre de voisins concernés et qui ont été avisés par l'envoi d'un recommandé.

M. Nicolas Schmoutz demande si la simple consultation sur le site de la commune ne suffit pas ?
M. Mathias Mauroux relève qu'il ne faut pas oublier que des personnes n'auront pas la possibilité d'être informés par ce biais. Ils auraient dès lors moins accès à l'information que par une publication dans la feuille officielle et l'affichage au pilier public.

- ***Situation travaux Résidence St Martin***

Certains ont pu peut-être le constater, les travaux avancent à La Résidence St Martin, pour l'extension qui comprendra : le déménagement du cabinet médical du Dr. Boscacci et de ses collègues ; celui du physiothérapeute et de son équipe, la création d'un cabinet dentaire, 4 appartements protégés, la piscine de 4 lignes de 25 m, et un fitness compléteront les installations. La réalisation de l'accueil de jour n'a pu être organisée étant donné que le nombre de places disponibles par le canton étaient insuffisantes selon sa planification. Il sera toujours possible de créer cet accueil de jour lorsque la Fondation St Martin obtiendra l'aval des instances supérieures.

- ***Senior +***

Le concept Senior+ a été initié récemment par une assemblée réunissant les communes et les organisations concernées. Les communes devront présenter leur propre concept d'ici un ou 2 ans.

- ***Sortie des jeunes citoyens : pour 2018 et 2019***

Le Conseil communal a voulu organiser une sortie avec les jeunes citoyens. Pour 2018 et 2019, 10 jeunes ont été invités, 3 se sont excusés, les autres n'ont même pas pris la peine d'en faire autant. La sortie a été annulée.

- ***Invitation nouveaux habitants :***

Le Conseil communal a invité les nouveaux habitants à participer à l'assemblée communale de ce soir. Il y a eu 56 personnes invitées, 6 ont répondu présents et 3 se sont excusés. Ce type de résultats n'est guère motivant pour votre exécutif.

C'est avec plaisir que nous saluons la présence de :

- Mme et M. Laurie et Tristan Werner
- Mme et Carina Silva Paraiso et M. Mike Gomes Mendes

- ***Changement au Conseil communal :***

Fin 2018, Olivier Marchon a changé de port d'attache, et son remplacement a été concrétisé par le retour de Daniel Bovet au sein du Conseil communal. Retour, qui nous semble-t-il le comble de bonheur.

Mme la Syndique remercie Mmes Chantal Gobet et Erika Chappuis pour leur travail tout au long de l'année, elle remercie également ses collègues du Conseil communal pour les séances et délibération dans la bonne humeur.

Mme Claire-Lise Pasquier souhaite savoir s'il est vrai qu'une antenne téléphonique se trouve sur le toit de l'école et si oui, pourquoi cet endroit.

M. Daniel Bovet répond que cette antenne a été installée il y a plusieurs années. A l'époque, les problèmes d'ondes qui sont relevés dans les médias actuelles, n'étaient pas évoqués. Swisscom cherche des bâtiments les plus hauts dans le centre de village. Concernant la 5G, cela n'est pour l'heure pas prévu à Autigny et souligne que la Commune ne pourrait pas s'opposer à cause de contrats signés.

M. Alexandre Gasser se demande s'il est prévu que la Commune se raccorde à la fibre optique.

Mme Dominique Haller Sobritz évoque un précédent sondage. A l'époque, seules trois personnes ont annoncé des problèmes de connexion. Mme Haller propose d'agir du côté privé pour signaler ce problème.

M. André Maradan se demande si la commune a des perspectives par rapport à la déchetterie.

M. Daniel Bovet répond que la Commune a essayé de trouver des solutions, notamment en ajoutant de la flexibilité avec ce compacteur. Différents scénarios seront envisageables, après les discussions relatives à la fusion. M. Bovet est conscient qu'il faut améliorer la déchetterie mais relève également les nombreuses incivilités de la part des citoyens. Il a pu constater des sacs déposés devant le compacteur lorsque celui-ci était en panne. M. Bovet rappelle également que tous les déchets doivent être mis dans des sacs fermés pour éviter le blocage des pistons et que les pampers doivent être mis dans des sacs transparents et fermés. Concernant les déchets verts, il y a également eu des problèmes constatés.

Mme Nathalie Pochon signale que des habitants de la commune ont des plaques étrangères et que c'est à la commune d'exiger de se mettre aux normes.

M. Jacques Berset trouve la remarque justifiée car cela a une incidence financière puisqu'il y a une rétrocession de l'impôt sur le véhicule dans les communes. Cette remarque vaut aussi pour les véhicules immatriculés hors canton de Fribourg qui passent régulièrement la nuit puisque c'est le critère de définition du lieu de stationnement du véhicule qui est utilisé pour définir le lieu d'immatriculation. M. Berset explique que ces véhicules sont visibles depuis de nombreux mois dans la commune.

M. Daniel Bovet donne pour exemple les véhicules d'entreprises qui sont notamment immatriculés dans un autre canton.

M. Maïc Werner en prend acte et se renseignera auprès de l'Office de la circulation sur ce qui est admis.

Mme la Syndique remercie les personnes présentes et leur souhaite à tous un très beau printemps, un été reposant et donne rendez-vous pour la présentation du budget 2020, qui aura lieu très probablement début décembre.

L'Assemblée communale est close à 22.15 heures.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

Erika Chappuis



La syndique :

Dominique Haller Sobritz